

Revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur

Références réglementaires :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Tableau A-IV/2-1

Objectifs : Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM

Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence

Méthodes mobilisées :

La formation se déroulera sur simulateur Transas/Wartsila avec une alternance de cours pratiques et d'apports théoriques. Chaque module sera évalué par une épreuve orale ou écrite.

Modalités pédagogiques :

INTITULE	Nombre d'heures
<p>Rappel des principes de base du SMDSM (théorie et pratique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctions fondamentales ○ Zones océaniques ○ Identification des stations ○ Appel sélectif numérique ○ Organisation des opérations S.A.R. ○ Moyens utilisés par tous les services SMDSM ○ Matériel obligatoire en zone A1 ○ Entretien du matériel SMDSM ○ Alimentation des appareils SMDSM ○ Techniques et fréquences d'émission ○ Balises de détresse R.L.S ○ Transpondeur Radar SART ○ VHF portable ○ Différentes catégories de communication dans le service mobile maritime ○ Renseignements sur la sécurité maritime ○ Service NAVTEX ○ Certificats du personnel ○ Documentations de bord, licences, visites et journal radioélectrique ○ Comptabilité ○ Anglais OMI dans le cadre du CRO ○ Procédures radio et mise en application à l'aide d'un simulateur (détresse, urgence, sécurité, relais...) 	4H00
<p>Tests de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des connaissances - Simulation des procédures 	1H00
Durée de la Formation	5H00

Coût : 255 €